

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1825

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 20 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1825 modifiant le Règlement n° 1691 décrétant des travaux de chemisage d'une conduite pluviale dans le secteur du Centre sportif Mégantic. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, le 24 janvier 2019.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 30^e jour du mois de janvier 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière